

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)

N° : VA_DEC2024_35

Service : Assemblées et secrétariat des élus

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De renouveler l'adhésion de la Ville de Villeneuve d'Ascq à l'association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE).

Le montant de l'adhésion pour 2024 s'élève à 0.039€ par habitant soit 2 808 €.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 17 janvier 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-200473-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 18 janvier 2024